

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## • SUISSE •

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES  
ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Fr. 14.05 Six mois Fr. 7.05  
Suisse Union postale > 26.— > 13.—  
Majoration pour abonnement par la poste  
Compte de chèques postaux IV, b 426.

PARAISANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS  
Les Consultats suisses à l'étranger reçoivent le journal  
ANNONCES: PUBLICITÉS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert,  
La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES  
suisse 30 ct., offres et demandes  
de places 20 ct. la ligne,  
étrangères 35 centimes la ligne.  
Les annonces se paient d'avance

### Notre exportation d'horlogerie en France et les contingents

Nous avons, en son temps, donné connaissance des entrevues qui ont eu lieu entre les délégués de la Chambre Intersyndicale française des fabricants d'horlogerie de l'Est et ceux de la Chambre suisse de l'horlogerie, en vue d'une mise au point de certaines dispositions de l'accord franco-suisse du 1<sup>er</sup> juin 1921, ne correspondant plus à la situation actuelle.

Des projets issus de ces entrevues furent discutés par les parties intéressées. Après de nombreux et laborieux pourparlers, elles finirent pas se rallier à un texte commun qui va être soumis à la ratification des gouvernements des deux pays.

Comme il ne s'agit pas d'une modification de la convention principale, cette ratification pourra intervenir rapidement, il y a lieu tout au moins de l'espérer.

\*\*

Pour la compréhension des dispositions de l'accord qui vient d'être conclu, il est indispensable de jeter un coup d'œil en arrière et de se remettre en mémoire les causes qui ont motivé l'établissement de contingents pour l'exportation de l'horlogerie suisse en France et les diverses conventions qui en ont été la conséquence.

C'est ensuite de la prohibition d'importation de certains produits, parmi lesquels figuraient l'horlogerie et la bijouterie, décrétée le 24 mars 1917, par le gouvernement français, que des pourparlers furent entamés entre ce dernier et le gouvernement suisse, pour remédier au préjudice qu'une telle mesure causait à ces industries.

Un accord fut conclu par lequel une autorisation d'importation en France de l'horlogerie suisse petit volume et de la bijouterie était accordée. Cette importation était limitée à une somme mensuelle de frs 650.000.

L'accord qui était valable pour 10 mois, fut prolongé par les accords des 29 septembre et 29 octobre 1918, jusqu'à fin décembre de la même année.

Puis, la frontière fut de nouveau fermée jusqu'au 25 mars 1919; à ce moment-là, un nouvel accord ayant effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier de la même année et avec une durée de validité fixée au 31 décembre 1919, fut conclu. Le montant du contingent accordé était de frs 885.000.

Par décret présidentiel, la levée de l'interdiction générale de l'importation en France était prononcée le 31 juillet 1919, de telle sorte que les produits horlogers purent entrer librement en France, moyennant le paiement de droits spécifiques majorés.

Cette période heureuse ne dura pas même ce que durent les roses, car, quelques jours plus tard, l'interdiction d'importation était de nouveau prononcée, non pas, chose curieuse, par un nouveau décret présidentiel, mais tout simplement par l'administration des douanes françaises. Un 3<sup>e</sup> accord intervint le 25 août, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet,

dans lequel le montant des contingents était fixé à 1.300.000 frs.

Le 27 novembre 1919, l'accord était prolongé jusqu'à fin janvier 1920, puis le 10 mars, jusqu'à fin décembre 1920.

Nouvelle fermeture de la frontière, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1921, date à laquelle un 4<sup>e</sup> accord fut conclu.

Le contingent qui, auparavant, était calculé en francs suisses, le fut en francs français, les mouvements finis et les boîtes finies figurant auparavant dans le contingent montres métal et argent, furent attribués au contingent ébauches et fournitures.

Le montant des contingents fixés à 2.860.000 frs français ou 1.300.000 frs suisses, reçurent la répartition suivante:

frs français	440.000 montres or et platine, au cours de 220	= frs 200.000
frs français	1.320.000 montres argent métal	= frs 600.000
frs français	1.100.000 mouvements finis, ébauches, fournitures, etc.	= frs 500.000

L'accord était conclu pour une durée d'une année à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1921 et renouvelable d'année en année, sauf dénonciation moyennant préavis de 3 mois.

L'accord n'ayant pas été dénoncé à fin septembre 1923, est donc valable jusqu'à fin décembre 1924.

A fin décembre 1923, la Chambre Intersyndicale des fabricants d'horlogerie de l'Est demanda à la Chambre suisse de l'horlogerie si elle serait d'accord de répartir, par esprit d'équité et suivant une proportion à déterminer, le montant du contingent No. 3, entre les ébauches, les mouvements finis, les boîtes or, les boîtes brutes, les autres boîtes finies et les fournitures.

En outre, pour le cas où le pourcentage accordé aux ébauches était reconnu insuffisant, la Chambre ne voyait pas d'inconvénient à ce qu'une somme mensuelle de frs français 200.000 soit prélevée sur le contingent montres argent, qui accuse un gros disponible.

Des pourparlers furent engagés sur cette base, dans lesquels la Chambre suisse de l'horlogerie ayant demandé que, par esprit d'équité également, la diminution des possibilités d'exportation provenant de la baisse du franc français et qui, au cours du jour, peut s'évaluer à 45 %, soit compensée par une péréquation des changes suivant un mode à déterminer.

La dite Chambre demandait aussi que l'excédent qui pouvait exister à fin 1923 sur le contingent No. 3 ne soit pas reporté à compte nouveau sur l'année 1924, mais soit purement et simplement annulé.

Ces propositions, après avoir été sérieusement examinées de part et d'autre, servirent de base à la rédaction de l'accord, qui vient d'être conclu.

Cet accord prévoit en premier lieu, que quelle que soit la valeur du franc français, les contingents à recevoir en montres et fournitures, doivent représenter la valeur mensuelle prévue en francs suisses, par l'accord de 1921, telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

Pour tenir compte de l'écart entre le cours de 220 et le cours actuel, un cours provisoire de 300 est admis, étant bien entendu qu'un redressement sera effectué chaque année, d'accord entre les deux parties, et avec l'agrément des gouvernements français et suisse, en prenant pour base la moyenne des changes de l'année coulée.

En vue de permettre la répartition régulière des contingents dans le cours de l'année, les Chambres intervenant à l'accord opéreront des redressements provisoires dictés par l'état des changes.

Si le change arrivait, d'un autre côté, au-dessous de 220, l'importance des contingents diminuerait proportionnellement à la différence entre ce cours et le cours réel, dans les mêmes conditions d'application prévues.

Le contingent, fournitures, ébauches, mouvements, boîtes et fournitures, qui, jusqu'à présent, comportait une somme globale de frs 500.000 sera réparti à l'avenir de la manière suivante, entre les catégories d'articles qui le composent:

Ebauches	30 %	soit frs 150.000 suisses
Mouvements finis	25 %	» 125.000 »
Boîtes finies or	15 %	» 75.000 »
Boîtes brutes	5 %	» 25.000 »
Boîtes autres	15 %	» 75.000 »
Fournitures	10 %	» 50.000 »
Total		frs 500.000 »

Lorsque la partie du contingent affectée à l'une des catégories du contingent, prévues ci-dessus, n'est pas utilisée entièrement, le boni disponible sera affecté aux autres catégories. La compensation s'opérera tous les trimestres par les soins de la Chambre Intersyndicale des fabricants d'horlogerie de l'Est et la Chambre suisse de l'horlogerie et suivant entente entre elles.

Enfin, ces deux institutions sont également autorisées à modifier, d'un commun accord, les propositions de pourcentage admis pour le contingent fournitures, s'il est constaté que la répartition fixée par l'accord ne répond plus aux exigences du marché.

A l'avenir, la fermeture de la frontière aux produits horlogers des deux pays n'aura lieu qu'une fois les deux Chambres avisées.

L'excédent d'exportation de l'année 1923 pour les articles du contingent fournitures ne sera pas reporté sur l'année 1924, mais sera purement et simplement.

Le dit accord restera en vigueur tant et aussi longtemps que durera la convention du 1<sup>er</sup> juin 1921 et déploiera ses effets rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 1924.

\*\*

Il est évident que la libre entrée en France des produits horlogers suisses avec des droits d'entrée raisonnables, serait encore bien préférable à la solution trouvée par l'accord.

Mais, en attendant des temps meilleurs, il est bon de ne pas faire fi des atténuations bien modestes, il est vrai, qui sont apportées au régime anormal sous lequel nous vivons.

C'est envisagé à ce point de vue, que l'accord intervenu doit être accueilli par les fabricants suisses.

## A propos de la valorisation de créances hypothécaires allemandes

### I.

Dans la « Fédération Horlogère suisse » du 23 février écoulé, nous donnions certains renseignements au sujet de la valorisation des créances hypothécaires allemandes.

Rappelons brièvement les faits :

Lorsque le mark-papier se trouva réduit à une partie infinitésimale de sa valeur or, certains tribunaux commencèrent à s'occuper de la protection des intérêts des créanciers. Dans un jugement rendu le 28 novembre 1923, le Tribunal du Reich reconnu, en s'appuyant sur les règles de la bonne foi, la possibilité d'une valorisation des créances hypothécaires stipulées en Reich-marks, cette valorisation devant être réalisée, pour chaque cas, dans une mesure variant suivant les circonstances particulières. La décision du Tribunal du Reich consacrait au moins le principe de la valorisation d'une partie des obligations contractées en marks, ce qui présentait une importance spéciale pour les créanciers et répondait à un désir général. En outre, le jugement ouvrait naturellement la voie à la reconnaissance des prétentions d'autres catégories de créanciers. Il était cependant clair que si l'on adoptait un procédé judiciaire pour fixer le taux de la valorisation dans chaque cas particulier, ce système conduirait à des difficultés inouïes, en donnant lieu à une quantité de procès, en créant pour des années une insécurité juridique dangereuse et en provoquant une perturbation complète dans les relations de crédit.

Pour parer à cet inconvénient et vu la nécessité absolue de retrouver une base stable pour reconstituer le système d'imposition, le Gouvernement prescrivit d'abord aux commerçants (par le décret du 28 décembre 1923) d'avoir à rétablir leur bilan sur la base de la valeur or dès le 1er janvier 1924; le mark or équivalait aux 10/42 du dollar américain.

Le décret laissait entièrement ouverte la question de la fixation du taux qui devait servir de base à la valorisation des dettes des sociétés. Le ministère des finances du Reich proposa tout d'abord d'interdire purement et simplement toute valorisation, mais ce projet se heurta à une vive opposition soit au sein du Gouvernement du Reich soit auprès des Gouvernements des divers Etats allemands. L'on aboutit finalement à la troisième ordonnance du 14 février qui admet le principe de la valorisation pour un grand nombre de catégories de créanciers et qui tranche sans appel la question du taux de valorisation en fixant ce dernier à un maximum de 15 %.

Examinons maintenant le détail des dispositions du décret du 14 février et notons tout d'abord que les emprunts contractés par le Reich et par les divers Etats, communes et associations de communes — pour autant qu'ils furent émis avant le 14 février 1924 pour une durée dépassant 2 années — sont placés au bénéfice d'un moratoire en capital et intérêts jusqu'à l'époque où toutes les dettes de réparation seront liquidées; dans certains cas spéciaux cependant, les Gouvernements conservent le droit de modifier ces dispositions en ce qui concerne les emprunts communaux. Il reste toujours possible, lors de la conclusion de nouveaux emprunts, de stipuler au profit de ceux-ci un droit de préférence en ce qui a trait au remboursement du capital et au paiement des intérêts.

Ces dispositions permettent d'éviter la répudiation juridique de tous les anciens emprunts-marks du Reich, mais il est certain qu'au point de vue pratique le nombre des porteurs actuels de ces titres qui auront le plaisir de constater quelque jour une reprise du service des intérêts et de l'amortissement sera fort minime! En réalité le Reich, les Etats et les Communes se libèrent ainsi pour des années de la totalité de leurs anciennes dettes, à l'exception de celles contractées ces derniers temps sous le nom d'« emprunts à valeur stable », comme par exemple les emprunts seigle, charbon, potasse, or ou dollar de 1923 qui resteront rentés et seront remboursés conformément aux contrats conclus.

## Douanes

### Italie. — Droits (Agio).

Du 24 au 30 mars inclusivement, l'agio pour le paiement des droits de douane est de 354 % (semaine précédente de 360 %).

## Commerce extérieur

### Indes néerlandaises.

Il résulte du rapport du Consulat de Suisse à Batavia, que l'année 1923 peut être considérée

comme ayant été favorable à l'exportation, tandis qu'elle n'a pas justifié les espoirs que les importateurs avaient mis en elle. Ils avaient escompté une reprise des affaires très marquée; or, bien qu'il y ait eu plutôt amélioration, elle fût si peu sensible que les commerçants s'en sont montrés déçus.

## Chronique financière et fiscale

### Angleterre. — Emissions.

Le total pour le mois de janvier est de 190 millions de livres contre 258 millions au mois de janvier 1923.

### Espagne.

#### Interdictions de sortie des capitaux.

Un décret du 14 mars ct., publié à la « Gazette officielle » vient de proroger la prohibition de sortie des monnaies d'or et d'argent, décrétée le 3 août 1914. De plus, les billets de banque espagnols sont maintenant englobés dans la prohibition.

Les voyageurs seront autorisés, lors de leur sortie d'Espagne, à emporter avec eux, un maximum de 5.000 pesetas en billets.

### Etats-Unis. — Marché du capital et faillites.

Selon un rapport du Consulat de Suisse à New-York, sur la situation économique des Etats-Unis, il ressort qu'en 1923, il fût déclaré 19.163 faillites, ce qui signifie une diminution de 14,2 % par rapport à 1922 et de 4,3 % par rapport à 1921. Toutefois, le nombre des faillites en 1923 est presque le double de celui de 1920 et 2 1/2 fois plus élevé par rapport à 1919.

Le montant des engagements est moindre en 1923 qu'en 1922 (env. 2,8 % et de 16,4 % pour 1921).

Pour le mois de janvier 1924, on enregistre un total de 2258 faillites, avec un capital actif de 69 millions de dollars et un passif de 109 millions. Il y a augmentation tant pour le montant du passif que pour le nombre des faillites, par rapport au mois correspondant de 1923. Ce fait est à attribuer à la sur-expansion résultant de la situation pendant et après la guerre et qui se fera ressentir encore longtemps.

Mentionnons que le chiffre de janvier 1924 est le plus élevé qui ait été enregistré depuis novembre 1907. Ce n'est pas une conjoncture industrielle plus défavorable qui en est la cause, mais la situation désolée dans laquelle se trouvent les districts agricoles (blé) et l'affaiblissement financier des débiteurs et créanciers agricoles.

Quant aux émissions, il y eut en janvier, 974 créations de sociétés, avec un capital autorisé de 878 millions 704.700 dollars, pour l'ensemble des Etats-Unis; il faut observer, à cette occasion, que les maisons avec un capital inférieur à 100.000 dollars ne sont pas comprises dans ce chiffre.

Notons encore que pour l'année entière 1923, le nombre des créations enregistrées, avec un capital minimum de 100.000 dollars ascende à 9.164, avec un capital total autorisé de 8,48 milliards de dollars, contre 8,40 en 1922 et 15 milliards en 1920.

### Maroc. — Encaissement d'effets.

Il résulte d'une communication du Consulat de Suisse à Casablanca, que les banques du Maroc ne sont pas tenues, lors du non-paiement d'un effet de dresser protêt. Si les créanciers le désirent, ils doivent en nanter expressément les banques auxquelles les effets sont remis à l'encaissement. En tout cas, les banques déclinent toute responsabilité pour le protêt dans les délais légaux, ceci en raison de la diversité du droit applicable dans le pays, particulièrement à Tanger et dans la zone de protectorat pour les ressortissants américains et britanniques.

En général, le délai de l'échéance n'est pas considéré, au Maroc, comme un fait de droit, les banques tenant, même dans les quinze jours suivant l'échéance, les effets à disposition des débiteurs et acceptant, souvent, d'entente entre les banques, l'amortissement par acomptes.

### Russie. — Rachat des roubles-soviets 1923.

Par décret du 7 mars, le Sovnarkom a fixé à 50.000 roubles-soviets pour 1 rouble-or nominal le taux de rachat des billets mod. 1923.

L'émission en est arrêtée seulement depuis le 15 février. La période de rachat ira du 10 mars au 30 avril 1924. Après le 10 avril, les billets mod. 1923 ne seront plus acceptés que par les caisses du commissariat des Finances et de la Banque d'Etat. A partir du 25 mars, ces caisses ne remettront plus en circulation les billets qu'elles auront encaissés.

Les cours, depuis le 15 février, ont été :

15 février	1 rouble-or	valait	13.200 roubles-Soviets
16 février	»	»	14.000 roubles-Soviets
25 février	»	»	20.800 roubles-Soviets
1er mars	»	»	30.000 roubles-Soviets
5 mars	»	»	39.000 roubles-Soviets
6 mars	»	»	42.000 roubles-Soviets
7, 8 et 9 mars	»	»	45.000 roubles-Soviets
10 mars	»	»	50.000 roubles-Soviets

Du 15 février au 10 mars, le rouble-Soviet s'est déprécié 3,8 fois. Cette dépréciation correspond à une diminution totale de valeur de la masse des roubles-Soviets en circulation, de 30 à 35 millions de roubles-or. « Cette perte, écrit la « Torgovo-Promychn. Gazeta », a pesé surtout sur ceux qui étaient le moins en mesure de s'assurer contre la baisse, c'est-à-dire sur le paysan. »

Le même journal constate que la cessation de l'émission n'a pas enravé la chute vertigineuse du rouble, laquelle, au contraire, atteint son maximum durant la période du 15 février au 10 mars.

## Chronique des métaux et diamants

### Marché des diamants.

On mande d'Anvers au « Times » qu'une importante maison de diamants d'Anvers avec une succursale à Paris a déposé son bilan. Il s'agit d'une très ancienne maison. Les négociations ont commencé pour un accord avec les créanciers. D'autre part, la circulaire Montagu signale que les banques belges refusent d'escompter les traites de négociations de diamants libellés en florins hollandais. Cette mesure a causé une répercussion défavorable sur le marché d'Anvers. Cependant à Amsterdam, la situation du marché demeure normale. On mande enfin de Varsovie au « Morning Post » que le gouvernement polonais aurait l'intention de procéder à la vente de diamants et autres pierres précieuses d'une valeur de 15 millions de roubles-or constituant le dépôt fait par le gouvernement des Soviets à titre de garantie pour restitution du matériel roulant réquisitionné pendant la guerre russo-polonaise. Cependant le gouvernement polonais accorderait à la Russie des facilités pour retirer ce dépôt.

### Marché de l'argent métal.

Dans leur circulaire hebdomadaire, MM. Sharps and Wilkins signalent que les affaires sur le marché de l'argent-métal ont été très calmes pendant la semaine et que les cours n'ont varié que dans d'étroites limites. Les Indes ont été les seuls acheteurs mais les montants offerts journalièrement ont été modérés. Le cours de New-York a parfois été à une parité supérieure au prix de Londres. La Chine est demeurée inactive. Quelques ventes ont été faites en livrable mais pas assez importantes pour influencer les prix.

## Expositions, Foires et Congrès

### Exposition nationale canadienne à Toronto 23 août-6 septembre 1924.

Les efforts déployés par le consul général de Suisse au Canada concernant la participation de notre pays à la prochaine exposition canadienne (Canadian National Exhibition) à Toronto n'ont pas été vains, si l'on en juge d'après les commentaires de la presse. En effet, l'Office central suisse pour les expositions, à Zurich, prend toutes ses dispositions pour une participation efficace de notre pays à la susdite manifestation.

L'emplacement mis par la direction de l'exposition à la disposition des intéressés est très avantageusement situé, et laisse espérer, en cas de bonne participation de notre part, un succès plus que satisfaisant. Il ne faudrait pas supposer que cette exposition constitue simplement un essai, mais par son importance et son organisation, elle sera une véritable manifestation économique. Le Consulat général a l'impression qu'une représentation collective est préférable à un effort individuel et garantit mieux le succès, au moins pour la première année. C'est la raison pour laquelle il est vivement recommandé aux intéressés d'y participer collectivement dans la mesure du possible.

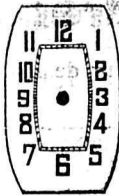
Il sera mis à la disposition des intéressés suisses huit stands sur une même ligne, dans le voisinage immédiat du Bureau officiel suisse de renseignements de l'exposition. Ces stands ont une grandeur de 3m 65 sur 4m 90 et une hauteur de 4m 5; ils seront décorés d'une manière originale. Leur prix de location, y compris la lumière, la surveillance, etc., est de \$ 350.— environ. L'Office central suisse pour les expositions, à Zurich, est en possession de plans





## VENTILATION - DÉPOUSSIÉRAGE

Transport pneumatique - Chauffage à air chaud  
Fabricants d'horlogerie, Fabricants de boîtes, Polisseurs, Doreurs, etc.  
adressez-vous à nous pour la  
**MODERNISATION DE VOS ATELIERS**  
30 ans d'expérience. — Médailles d'or 436  
**VENTILATION S. A., Staefa (Zurich)**



## CADRANS

émail, en tous genres  
SPÉCIALITÉ RECTANGULAIRES

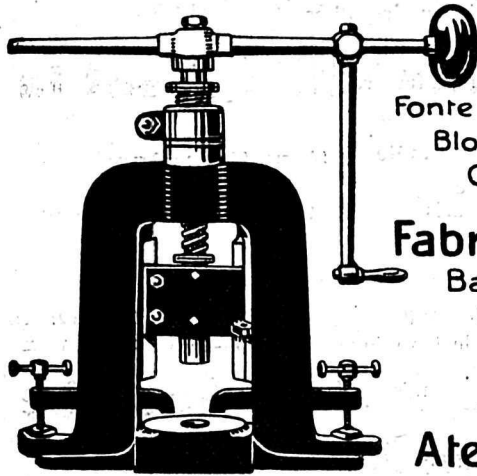
**A. von Dach - Müller, Bienne**

Téléphone 46.30

555

Rue de Fribourg 26

## OSTERWALDER S.A. BIENNE



### Fonderie :

Fonte mécanique  
Blocs, Tubes à recuire  
Carcasses, Pieds d'établi, etc.

### Fabrique de Machines

Balanciers à bras  
Presses à friction  
Constructions diverses  
Réparations, etc

### Atelier de Modelage

**MONTRES OR,** savonnettes et lépines,  
grandes pièces,  
sont livrées avantageusement par

**A. Rossel-Conrad, Tramelan**

Fabrique de montres „La Trame“

— Réglage précis. —

516

## Fabrique de Joaillerie-Bijouterie

BIJOUX - MONTRES

## PELLARIN & MEUWLY

Fabricants

21, Quai des Bergues.

Téléphone : Mont-Blanc 38.32

GENÈVE

155

Sertissages en tous genres

## E. HATT-ROHRBACH

Téléphone 15.36 MADRETSCH - BIENNE

## A Genève

à 10 minutes du centre de la ville, à louer de suite, ensemble ou par étage, superbes locaux construits pour l'industrie horlogère ou similaire, comportant trois étages, surface de 250 m. c. chacun, pourvus de deux escaliers dont un pour le service intérieur. Bureaux, vestiaires, W. C., eau, lumière et force électrique. Chauffage central. Jour du Nord imprenable, grandes baies. Station de tramway devant la porte de l'Usine. Postes Fédérales à Télégraphe à proximité immédiate.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à Monsieur Colomb, président de l'Association des Fabricants d'horlogerie de Genève, Boulevard Georges Favon 1, Genève. 700

Les meilleures matières radio-actives lumineuses garantie sérieuse

Rue du Bourg, 3  
Posage soigné

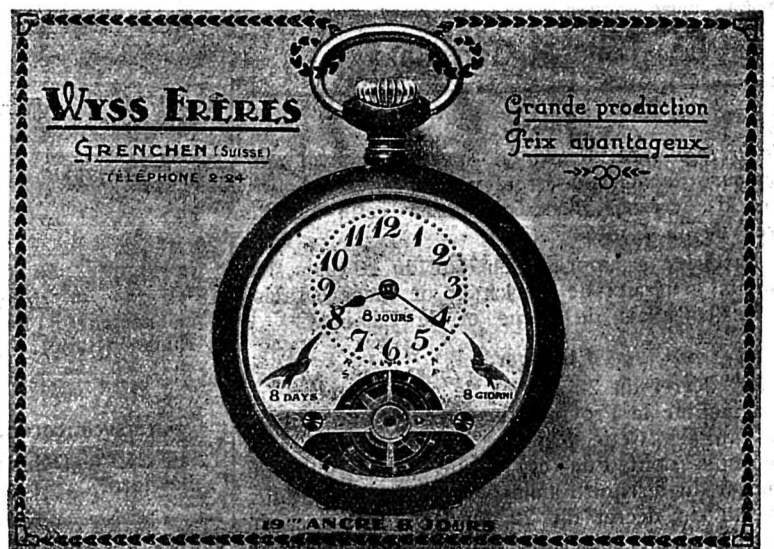
proviennent de nos laboratoires

Téléphone 7.21  
Posage soigné

**MÉTÉORES S. A. BIENNE**

Demandez prix et conditions.

235



## BANQUE CANTONALE DE BERNE

SUCCURSALE DE ST-IMIER

avec Agences à Saignelégier et au Noirmont

Nous acceptons des dépôts d'argent :  
en Compte-courant à vue et à terme

sur Bons de Caisse 5% à 3 ans

avec coupons semestriels

sur Carnets d'Épargne à 4%

368

Achat et Vente de Titres; Matières précieuses

— GARANTIE DE L'ÉTAT —

## Polissages vis et aciers

soignés et courants

Spécialités : Vis biseautées; vis rondes;  
vis, tours et fentes anglées; vis polies aux deux bouts.

386

**HENRI GUYOT & C<sup>IE</sup>, St-Imier**

**HAEFELI & CO**

ETABLISSEMENT D'ART ET D'INDUSTRIES GRAPHIQUES  
LA CHAUX-DE-FONDS

**SEULS IMPRIMEURS**

DE LA RÉGION, FABRIQUANT LES

**CLICHÉS**

DANS LEURS PROPRES ATELIERS

DÉPARTEMENTS :

IMPRIMERIE - LITHOGRAPHIE - PHOTOGRAVURE  
GALVANOPLASTIE - RELIURE

692

OUTILLAGE PUISSANT - BIENFACTURE ABSOLUE

**Atelier de décoration de boîtes de montres or**

nouvellement installé, se recommande à Messieurs les Fabricants d'horlogerie, pour guillochés soignés, ainsi que gravure, ciselure, ramolayé et tout ce qui concerne la partie. On livre la boîte finie.

Se recommande : **DOMON & VALLAT**, rue Jaquet-Droz 6, **La Chaux-de-Fonds**. 735

La Fabrique du Parc S. A., offre à vendre 733

**LA VILLA Parc 118**

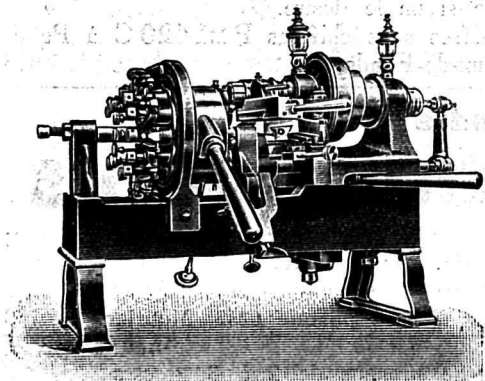
Cet immeuble avec grand terrain de dégagement situé dans le quartier des fabriques, pourrait être transformé très facilement et à peu de frais en superbes

**Bureaux**

**Ateliers**

**Logements modernes**

Pour visiter, consulter plans de transformation et traiter, s'adresser à **Fabrique du Parc S. A.**, Rue du Parc 116, **La Chaux-de-Fonds**. Téléphone 544.



**Tours aux boîtes „Crelerot“**

avec accessoires complets livrables de suite. Conditions avantageuses chez

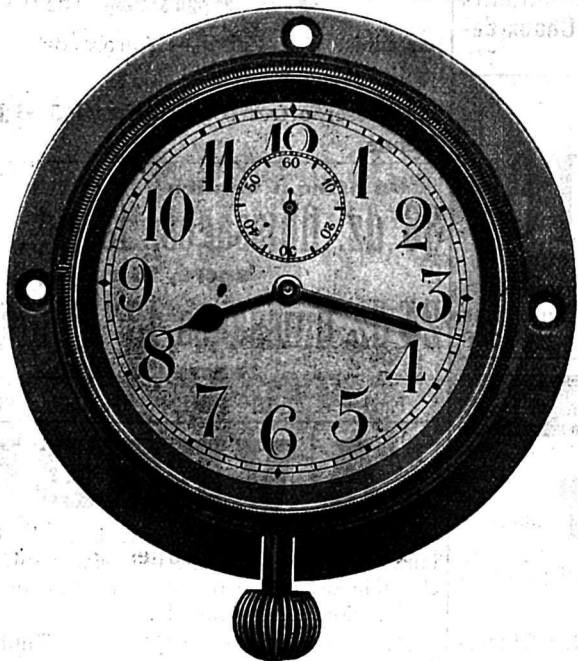
**Segessemann & Co**

Fabricants 723

**St-Blaise (Neuchâtel)**  
Téléphone 68

**SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER**

Reconvilier Watch Co S. A.



Montre grandeur naturelle. — Automobile 1 jour.

**Tous les genres ROSKOPF**

**Tous les genres ROSKOPF**

**AGENCE**

**Maison de gros de Londres bien connue et établie depuis de nombreuses années cherche à**

**représenter exclusivement une bonne fabrique**

**de préférence une faisant la montre bracelet pour dames.**

**Article de bonne qualité serait essentiel.**

**Adresser offres sous chiffres P 21527 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 730

**H. BUECHE - ROSSÉ**

Téléphone 18 **COURT** (Jura bernois)

**BARILLETS 5 à 13"**

à tout degré d'avancement. 433

— Livraison rapide et soignée. —

**BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE**  
**LA CHAUX-DE-FONDS**

• **Siège central à NEUCHÂTEL** •  
**Succursale au LOCLE**

Toutes Opérations de Banque et de Bourse  
Change de Monnaies étrangères. Paiements sur Lettres de Crédit.  
Achat et Vente de métaux précieux. 683

**F. L. & M. Douchet**

33 Terreaux **La Chaux-de-Fonds** Terreaux 33

**Adoucissage — Nickelage — Argentage**  
**de mouvements en tous genres, qualité soignée**

**Lettres dorées**

**Téléphone 13.35** 740

**ACHAT ET VENTE****A vendre faute d'emploi.**

- a) 1 Tour moderne à fileter et chariot Lud. Loewe, longueur du banc 2,60 m., hauteur des pointes 23 cm., entre-pointes 1,30 m. Etat de neuf.  
 b) 1 Fraiseuse universelle «Wanderer». Etat de neuf.  
 c) 1 Raboteuse, long. de course maxima: 100 cm.  
 d) 4 machines à tourner les noyures, usagées, «Buhlmann» et «Voumard».
- S'adresser sous chiffres P 5872 J à Publicitas St-Imier. 721

**Maison d'exportation**

demande offres pour mouvements 5 1/2 lig. rect. et tonneau Michel ou Kurth, 15 rubis, sans marques. On cherche également fournisseur sérieux pour bon mouvement ancre 17 à 18 1/2 lig. lépine et savonnette, mi-plat, qualité garantie; prix avantageux.

Commandes régulières à sortir.

Faire offres sous chiffres S 1762 U à Publicitas Bienne. 718

**Fabrique à vendre.**

A vendre dans un grand village industriel du Jura bernois, sur une ligne de chemin-de-fer, **fabrique de boîtes de montres métal et acier**, avec outillage moderne. Force électrique privée. Main-d'œuvre abondante et avantageuse. Le vendeur resterait éventuellement intéressé pour une somme importante dans l'affaire.

Pour tous renseignements, s'adresser sous chiffres P 2728 D à Publicitas St-Imier. 722

**Etats-Unis**

On sortirait commandes régulières et importantes de mouvements 6 3/4 lig. rect. Font. grand assortiment, qualité bon courant.

Faire offres avec prix sous chiffres P 15201 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 716

**BELLE FABRIQUE**

récemment construite et bien située à **Moutier**, exploitée jusqu'ici et encore actuellement comme Fabrique de décolletages, est **à vendre**, avec toutes les machines et l'outillage, à des conditions très favorables.

Pour visiter et obtenir tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> F. DEGUMOIS, notaire à Moutier. 689

**Pour cause de changement**

nous offrons à vendre des machines pour la fabrication de montres de poche. Les intéressés sont priés de s'adresser à la Manufacture d'horlogerie à Bévillard. La visite des machines peut se faire chaque jour le matin; prière de s'annoncer d'avance. La liste des machines sera envoyée sur demande. 720

**A vendre à Soleure**

installation compl. pour la fabrication de la boîte de montre, acier et métal.

Excellente occasion. 615

Müller, Bächli & Cie, Unterkulm (Argovie).

**Balanciers nickel**

A vendre:

700 grosses balanciers nickel

Calibre 16-17-18 et 19 lignes; épaisseurs différentes. Echantillons à disposition.

Demander offres à la Fabrique de balanciers Ct. Thiébaud & Fils, à St-Aubin, (Neuchâtel).

**DIVERS****Emile Tietze**

Fabrication d'étuis

Rue du Collège 1 BIENNE Rue du Collège 1

Etuis en tous genres.  
MARMOTTES 727

**UNIVERSO**

S.A.

**FOURNIT AVANTAGEUSEMENT  
AIGUILLES**

pour Montres de poche, Baguelets, Boutonniers, Jouets, Pendules, Pendulettes, Réveils, Compteurs, Boussoles, Manomètres, Baromètres, Polymètres, Curvimètres, Tachymètres, etc. etc. et tous autres appareils de mesure en toutes formes et toutes grandeurs

**INSTALLATION SPÉCIALE**

pour Découpages de tous Articles de Fournitures en série soit: Brides-Crochets pour Ressorts de Barille-Masses, etc. etc. Tours d'Heures appliqués pour Cadrans métal.

**QUALITÉS**

Depuis l'article le plus soigné au plus ordinaire

**PRIX**

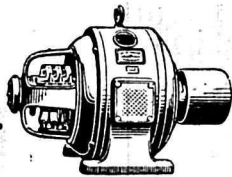
Conditions spéciales peuvent être convenues pour grandes séries. Choix immense et Qualité supérieure à Prix égal. CATALOGUE À DISPOSITION

**UNIVERSO S.A. Rue Numa Droz, 83  
LA CHAUX-DE-FONDS**

**Usine électromécanique, Soleure**

**PAUL TRUNINGER, ing. - élect. dipl.**

Bobinages  
et rebobinages  
ainsi que  
Réparations de  
Moteurs électr.  
Générateurs  
Transformateurs



Livraison  
Location  
Echange  
Expertises

726 Téléphone 11.88

Fabrication de soudoirs électriques (brevetés)

**Fabricant cherche à entrer en relation avec grossiste, pour commandes régulières, pièces rondes et de formes, depuis 5 1/4 à 8 3/4, pièces soignées ancres, en 15, 16, 17 rubis.**

Adresser offres pour tous renseignements sous chiffres P 21511 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 713

On demande commandes régulières en

**6 3/4 lig., ancre**

ass. 10 1/2 lig., cal. Font. et A. S., qualité garantie.

Adresser offres sous chiffres P 5884 J à Publicitas Bienne. 748

**DEMANDES D'EMPLOIS****Mécanicien - ouilleur**

avec bons certificats et références à disposition, cherche place. Entrée de suite.

Adresser offres sous P 15211 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 749

**ACHAT ET VENTE**

Pour exportation demande à acheter lots de

**Plateaux pour montres Roskopf**

avec dards, grandeurs assorties.

Adresser offres sous chiffre P 21509 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 698

**On demande pour les Pays du Nord**

mouvements dorés ou nickelés de préférence sans marque, grandeur:

5 1/4, 5 1/2, 6 1/2, 6 3/4, 8 3/4 et 10 1/2 ancre.

Qualité irréprochable.

Commandes régulières mensuelles sont à sortir.

Faire prix par écrit en indiquant la provenance de l'ébauche et quantité livrable par mois.

Adresser offres sous chiffres P 21470 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 666

**Calottes 9 ou 8 3/4 lig. cylindre**

argent-niel, rondes, mirages et formes

**sont demandées**

en quantité, par fabrique d'horlogerie de Bienne.

Offres sous chiffres Y 1663 U à Publicitas Bienne. 663

**A VENDRE**

l'outillage complet pour la fabrication de la boîte argent et métal, de préférence en bloc, ainsi qu'un lot de fournitures.

Cas échéant, la reprise pourrait se faire dans les locaux actuels, pouvant contenir 25 ouvriers. Force électrique, locaux bien éclairés. Reprise de la clientèle si on le désire.

Faire offres sous chiffres P 21420 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 613

**A vendre**

**mouvements**

6 3/4 et 6 1/2 lig. ovales et rectangulaires cylindre; 6 1/2 et 5 lig. ovales ancre, livrable en partie de suite à prix avantageux.

S'adresser à case postale 6237, Moutier. 743

On cherche preneur de 2 à 3 grosses

**mouvements**

**5 1/4 lignes, ancre**

par mois. Cal. Felsa — Aurore ou A. S. seulement qualité soignée.

Adresser offres sous chiffres P 5883 J à Publicitas Bienne. 747

On offre à vendre

**36 dz. finissages, 13 lig., Sonceboz ancre, 15 rubis;**

**24 dz. finissages, 13 Fontainemelon ancre, 15 rubis.**

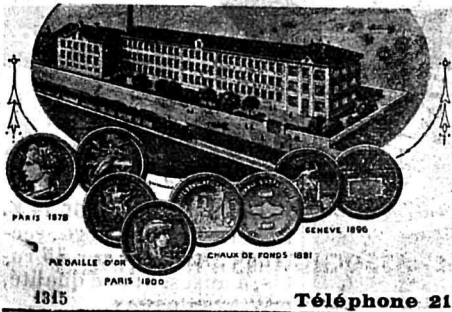
Ecrire s. chiffre P 3413 P à Publicitas, St-Imier. 744

**A VENDRE**

Pour cause de départ, (raison de santé), importante fabrique de Pierres fines, bien achalandée, clientèle de 1er ordre, dans localité du Jura Bernois. Occasion exceptionnelle.

Faire offres sous P 21523 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 736



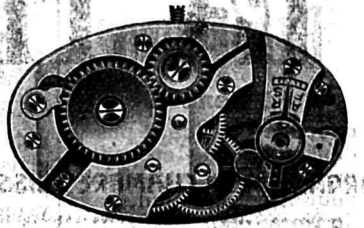
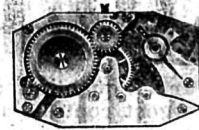


**CHS HAHN & CO**, Fabrique d'Ebauches du **LANDERON**

**5 1/2** cylindre



**JAPON**  
7 3/4" 8 3/4"  
Calibres soignés  
et bon courant  
16" verre { 16/12  
18/12  
22/12



6 1/2" ancre échapt. 9 3/4" 6 3/4" ancre échapt. 10 1/2"

Téléphone 21

*Nouveau!*



Remplacez la moire qui s'effiloche et le cuir qui salit par le

**„Souplex“**

Breveté et Déposé

en tissu métallique souple, élégant et solide Or - Argent - Doublé

Demandez les prix à

**GAY FRÈRES, GENÈVE et PARIS**



# DIAMANTS BRUTS. BOORT-CARBONE

pour tous les usages industriels. — Outils diamantés.

Diamant blanc et noir pour poudre et burins. Pointes, Eclats, Esquilles, Poudres au plus bas prix.

## LUCIEN BASZANGER

SEUL CONCESSIONNAIRE  
BRUTS SCIENTIFIQUES  
« DJEVA »

6, Rue du Rhône, 6  
**GENÈVE**  
TÉLÉPHONE : STAND 4354

Saphir Montana. — Rubis d'Orient.  
Grenats des Indes.  
Saphir vert

### Vendita dell'attivo degli antichi negozi MAXIMA a Ginevra

Orologi in oro, argento, metallo, per uomo e signora; orologi da braccialeto per ambedue in tutti i metalli, in platino con e senza brillanti per signora; parecchi migliaia di pezzi variati e fuori serie. Gioiellerie di tutti generi; importante stock di anelli, boccole, braccialetti, gingilli etc. in platino, oro ed argento con e senza brillanti, perle, pietre fine. Bisciotteria in oro, argento, doublé come catene, anelli, braccialetti, ecc. ecc.

Per più di 500.000 franchi di merce da vendere a dei prezzi eccezionali. Occasione unica per l'esportazione.

MAXIMA, 2, Croix d'Or, Ginevra, Téléfono Stand 6.36. 492



### MÉTAUX PRÉCIEUX

Fonte - Essai - Achat et Vente

Or fin pour doreurs et pour alliages — Argent fin en grenailles

Platine pur en plaques — Ors blancs, qualité extra 597

### HOCHREUTINER & ROBERT S. A.

LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)

Télégr.: Hochreutiner.

Serie 40

Téléphone 74

# LAITON

en barres pour décolletage  
en bandes et planches pour repoussage  
en fils pour décolletage  
Tubes, etc.

Métaux en gros - Recommande son grand stock

**A. Jeanneret-Suter** 543

Téléphone 802

**BIENNE**

Téléphone 802

Exportation pour

## L'ITALIE

### SERVICE EXPRESS DE COLIS POSTAUX

avec livraison garantie

Pour offres et renseignements, s'adresser à

### DANZAS & CIE S.A.

Transports internationaux

**CHIASSO**

147